

## Compte rendu du Conseil municipal

Du 28 mars 2017

*Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2017.*

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars à 20 Heures, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Date de convocation : le 22 mars 2017.

Présents : M. Patrick **BAUDY**, M. André **FÉVRIER**, M. Claude **MEHAT**, Mme Soizic **STROUBLE**, Mme Anne **PATAULT**, Mme Elodie **PROVOST**, M. Matthieu **CHEVAL**, M. Joël **ROBERT**, Mme Céline **CHARPILLAT**, M. Ludovic **BARBIER** et M. Damien **GUILLAS**.

Absent excusé : Mme Stéphanie **PARIS** – M. Jean-Pierre **ROGER**

Absent : M. Norbert **LOLICART**

Pouvoirs : Mme Stéphanie PARIS à M. Damien GUILLAS

Secrétaire de séance : MME Elodie PROVOST

### **D2017-011 : Vote du compte de gestion – Budget communal :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créanciers à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier **2016** au 31 décembre **2016** y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2016** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **D2017-012 : Vote du compte de gestion – Budget annexe 2016 – Lotissement des Chaffauds:**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2016**

Et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créanciers à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier **2016** au 31 décembre **2016** y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2016** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **D2017-013 :Vote du compte administratif - Budget communal 2016 :**

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal.

*Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël ROBERT, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Patrick BAUDY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.*

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes excédent	Dépenses ou déficit	Recettes excédent	Dépenses ou déficit	Recettes excédent
Résultat reportés		50 834,00		274 191,70		325 025,70
Opér. exercice	713 754,30	865 779,72	303 135,91	264 974,72	1 016 890,21	1 130 754,44
TOTAUX	713 754,30	916 613,72	303 135,91	539 166,42	1 016 890,21	1 455 780,14
Résultat clôture		202 859,42		236 030,51		438 889,93
Restes à réaliser			473 500,00	95 000,00	378 500,00	
TOTAUX CUMUL		202 859,42	473 500,00	331 030,51	378 500,00	438 889,93
Résult. Définitifs		202 859,42	142 469,49			60 389,93

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

## **D2017- 014 : Vote du compte administratif - Budget annexe 2016 – Lotissement communal**

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal.

*Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël ROBERT, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Patrick BAUDY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.*

1°) *Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:*

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes excédent	Dépenses ou déficit	Recettes excédent	Dépenses ou déficit	Recettes excédent
Résultat reportés	2 701,02		56 830,06		59 531,08	
Opér. exercice	166 627,30	189 722,54	150 115,08	159 853,69	316 742,38	349 576,23
TOTAUX	169 328,32	189 722,54	206 945,14	159 853,69	376 273,46	349 576,23
Résultat clôture		20 394,22	47 091,45		26 697,23	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMUL						
Résult. Définitifs		20 394,22	47 091,45		26 697,23	

2°) *Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*

3°) *Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*

4°) *Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus*

## **D2017- 015 : Budget communal 2016 – Affectation du résultat**

Au 31 Décembre 2016, il existe un excédent de fonctionnement de 202 859,42 Euros. Conformément à la procédure comptable M14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat.

Considérant les besoins d'investissement de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

002 : Résultat de fonctionnement reporté                    90 000,00 €  
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés            112 859,42 €

## **D2017- 016 Budget communal 2016 – Vote des taux d'imposition**

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition 2017 comme suit :  
Les taux d'imposition vont augmenter de 1% pour l'année 2017.

	<i>Base d'imposition prévisionnelles 2016</i>	<i>Taux d'imposition votés</i>	<i>Produit fiscal</i>
<b>Taxe d'habitation</b>	737 200	15,22 %	112 202 €
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	548 900	18,92 %	103 852 €
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	83 900	47,16 %	39 567 €
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL</b>			<b>255 621 €</b>

### **D2017-017 Aménagement des espaces verts du Domaine des lfs**

Dans le cadre de démarche zéro phyto et du plan de désherbage mis en place sur la Commune, Monsieur MÉHAT Claude, Adjoint à l'environnement, expose l'utilité de revoir l'aménagement des espaces verts du Domaine des lfs. Pour éviter le désherbage manuel, il convient d'engazonner le parterre central et de refaire les allées.

Quatre entreprises ont remis une offre :

Entreprise de travail adapté	: 8 211, 83 € TTC
Delamarre TP	: 9 967,92 € TTC
Daniel Moquet- Entreprise Jouis	: 9 686,40 € TTC
Entreprise ROBERT SARL	: 8 529,60 € TTC

M. Matthieu CHEVAL se retire et ne participe pas au vote.

Après étude des devis, il est constaté que l'Entreprise de Travail Adapté ne répond pas au cahier des charges.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise ROBERT SARL pour un montant TTC de 8 529, 60 €.

### **D2017-018 : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service d'un panneau lumineux**

En 2017, la Ville de Redon souhaite s'équiper d'un panneau lumineux afin d'accroître la visibilité et la lisibilité de la communication à destination de ses administrés et autres visiteurs. Compte tenu de l'investissement conséquent que représente un tel équipement mais aussi de l'intérêt que certaines communes de la Communauté de Communes du Pays de Redon ont déjà pu montrer pour ce type de supports, il a été proposé à l'ensemble des communes de la CCPR d'adhérer à un groupement de commande pour la passation d'un marché pour la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service de panneaux lumineux d'informations. Les communes, qui le souhaiteraient, pourraient compléter cette commande avec l'acquisition d'une application.

Ce type de marché public devrait permettre de réduire le coût d'investissement (achat, location, maintenance ...) mais aussi de disposer d'un réseau commun de communication qui offrirait une meilleure diffusion de l'information à l'échelle intercommunale.

Après discussion et à 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune de Renac au groupement de commandes pour la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service de panneaux lumineux d'information.
- Accepte que la ville de Redon soit désignée coordonnatrice du groupement.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Dit qu'une commission d'Appel d'Offres spécifique à ce groupement est créée, dont la composition et la présidence sont indiquées dans la convention précitée.
- Elit M. Patrick BAUDY comme titulaire et M. Damien GUILLAS comme suppléant pour siéger au sein de ladite Commission d'Appel d'Offres.

### **D2017 – 019 Indice indemnités de fonction des élus**

Vu les articles L.2123-20, L.5211-12 et L.5721-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les élus peuvent bénéficier d'indemnités de fonctions venant compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de leur charge publique. Le calcul de ces indemnités se fait par référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO du 27 janvier 2017 modifiant les indices de rémunérations de référence servant au calcul des indemnités des élus,

Vu la délibération n° D2014-030 faisant référence expressément à l'indice brut 1015 pour le calcul de l'indemnité du Maire et des Adjointes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre comme référence « l'indice terminal de la fonction publique » sans autre précision.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision de prendre comme référence « l'indice terminal de la Fonction publique » sans autre précision concernant les indemnités des élus.

### **D2017-020 : Décisions du Maire**

Dans le cadre des délégations du Maire par délibération D2014-39 en date du 28 avril 2014, M. le Maire fait part des décisions suivantes :

- **Devis CACTUS** : Publicité pour le lotissement des Chaffauds : 610 € TTC
- **Devis MONVOISIN** : Fourniture et pose d'un abri-bus à la Chapelle de Gavrain : 1 371,84 € TTC
- **Devis MONVOISIN** : Modification du sens de l'ouverture porte de la cuisine de la salle des fêtes + remplacement bloc porte et barillet : 1 870,80 € TTC
- **Devis SAUR** : Remplacement et pose d'un poteau incendie : 2 590,20 € TTC.
- **Devis CITYLUM** : Acquisition guirlandes de Noël : 1 041,59 € TTC

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les décisions du Maire ci-dessus.